

Scolariser un élève handicapé en EPS dans le département du Rhône

Un dispositif d'aide pour permettre
aux élèves en situation de handicap
de participer et d'apprendre en EPS
dans le département du Rhône.

GTHEPS : GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SITUATIONS DE HANDICAP EN EPS.

Inspection Académique du Rhône
Bureau des CPD EPS
21 Rue Jaboulay
69309 Lyon cedex 07
tel : 04 72 80 69 94
Mèl : ce.ia69-cpdeps@ac-lyon.fr

Comité du Rhône Handisport
4, rue des charmettes
69100 Villeurbanne
04 78 89 02 02
Mèl : comintehandisport69@free.fr

Collectif Reliance
ISPEF
Université Lumière Lyon 2
5 avenue Mendès France
69500 Bron

Scolariser un élève handicapé en EPS dans le département du Rhône



- Aide sous forme matérielle

Aider à la scolarisation d'un élève en situation de handicap en EPS

En début d'année scolaire :

- Dès la rentrée : Les écoles reçoivent une enquête pilotée par le CPC EPS .

Le directeur renvoie à la circonscription les demandes d'aide.



- Le GTHEPS recense les demandes.



- Réponses en termes d'aides matérielles et/ou d'accompagnement.

Le matériel est stocké

-à l'école Édouard Herriot, 157 rue Bataille Lyon 8°.

-à l'école de la Chartonnière à Gleizé

L'école demandeuse se charge des transports du matériel.

Liste du matériel:



Fauteuils standards



Fauteuils sports



Fauteuils hippocampe



joëlettes



Remorques Trets



Biskis

Petit matériel : ballons sonores, sarbacanes, boccia....

Contacts :

École E.Herriot Lyon 8°: Frédéric Meynaud

04 72 78 04 20

École La Chartonnière Gleizé : Nathalie Roth-Marboutin

04 74 65 43 57

- Aide et Accompagnement

- Comment se mettent en place l'aide et l'accompagnement?

Une réunion de diagnostic réunit l'enseignant le CPC-EPS, et si possible l'intervenant spécialisé.



Au vu de la programmation EPS de la classe

Des possibilités de l'élève



Organisation d'un accompagnement de l'enseignant afin qu'il puisse assurer l'enseignement de l'EPS à l'élève handicapé dans de bonnes conditions:

- Aide à la construction d'un module enseignement, mise en place de situations adaptées.
- Accompagnement lors des premières séances.
- Régulation en cours de module.

Organisation de l'intervention d'un éducateur sportif spécialisé soit :

- Au sein du module d'enseignement (différenciation, adaptation)
- Accompagnement plus individualisé de l'élève.

Accompagnement individuel de l'élève handicapé :

Rôles de l'EVS-I / AVS-I : il est chargé de l'accompagnement individuel d'un élève handicapé sur l'ensemble du temps scolaire, y compris l'EPS et particulièrement les activités aquatiques. Il n'est pas comptabilisé dans le taux d'encadrement des élèves.